

Cahier des charges

I. Contexte

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. En France, elle concerne près de 2 millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation porte atteinte à leur dignité, constitue un frein à l'insertion de milliers de femmes en situation de précarité et augmente les risques de déscolarisation. C'est également un facteur de risque pour la santé en cas de renouvellement insuffisant des protections. A l'occasion de la Journée mondiale consacrée à l'hygiène menstruelle, le Gouvernement rappelle ses engagements pour lutter contre ce fléau.

D'après le rapport de « Dons solidaires », près d'une française sur dix a déjà manqué de produits périodiques pour des raisons financières. Ce chiffre s'élève à 24% pour les femmes en situation de pauvreté et à 39 % pour les bénéficiaires d'associations. Pour lutter contre cette précarité menstruelle aux conséquences nombreuses en termes de santé, de bien être, d'estime de soi, d'intégrité sociale, l'Etat a consacré un budget de cinq millions d'euros comme en 2021 pour soutenir des actions à destination, notamment des étudiantes, des femmes précaires, hébergées ou à la rue.

II. Finalité et objectifs

La finalité des crédits consacrés à la lutte contre la précarité menstruelle est **l'amélioration de l'accès des personnes précaires**, en particulier les femmes hébergées ou à la rue, les travailleuses du sexe et les femmes victimes de violence à une diversité de **produits périodiques à titre gratuit**, adaptés à leurs besoins et souhaits en matière de protection. Le but est également de **promouvoir une meilleure information** de ces publics sur les menstruations, la santé intime, le bon emploi des différentes protections et les risques liés au manque d'hygiène. Enfin, ces crédits ont pour vocation de **lutter contre les tabous** et la stigmatisation associés aux règles.

L'ambition du volet régional de l'expérimentation est de favoriser un effet levier sur les actions déjà initiées par les acteurs locaux, ou de favoriser des cofinancements, notamment les collectivités territoriales, le tissu associatif.

III. **Critères d'éligibilité et de sélection** :

Les crédits s'adressent aux **personnes morales à but non lucratif** : associations, collectivités territoriales, partenaires sociaux, fondations, établissements publics. Les projets peuvent être proposés en partenariat avec des collectivités territoriales ou d'autres structures, par exemple des centres sociaux, des bureaux d'information jeunes et des missions locales.

Les crédits visent les priorités suivantes :

- Faciliter l'accès et le choix de protections périodiques des femmes en situation de précarité ;
- Contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations ;
- Sensibiliser à la précarité menstruelle et à l'importance d'une bonne hygiène et santé intimes.

La sélection se base sur les besoins locaux et les **territoires vulnérables identifiés** ou privilégie un maillage régional équilibré. Une attention particulière doit être portée à la prise en compte des **préférences du public bénéficiaire ainsi qu'à la qualité des produits dans le cadre d'un projet de distribution**. Les projets qui témoignent d'une **démarche sanitaire et environnementale** respectueuse sont à valoriser ainsi que les **priorités et spécificités locales dans le domaine de la précarité menstruelle**.

✓ Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les dossiers de candidature doivent :

- Comprendre l'ensemble des documents requis, dûment complétés ;
- Répondre aux objectifs du présent appel à projets.
- Etre cofinancés à hauteur de 20% du budget global au minimum.

✓ Critères de sélection

- Connaissance fine des problématiques liées à la précarité menstruelle ;
- Attention particulière aux territoires vulnérables (QPV et QH) ;

- Prise en compte des besoins, des préférences et des spécificités du public visé (difficile accès à l'eau pour les femmes sans abris par exemple) ;
- Adoption d'une démarche respectueuse de la qualité sanitaire et environnementale des protections périodiques ;
- Caractère innovant et répliquable du projet ;
- Sincérité des prévisions budgétaires.
- Les projets permettant une couverture régionale seront un plus.

IV. Articulation avec le niveau national :

Les projets doivent s'inscrire en **complémentarité des projets financés au niveau national**. A ce titre, les projets à l'attention des **femmes détenues ou élèves du secondaire dans l'académie de La réunion** sont exclus, en raison d'actions déjà soutenues au national.

Pour éviter les **double-financements**, les projets non-éligibles concernent également:

- Les actions portées par les associations Dons solidaires et Agence du don en nature ;
- Les épiceries sociales du réseau de la Fédération française des banques alimentaires (**FFBA**) ;
- Les épiceries sociales du réseau de l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (**ANDES**) et de l'Union des groupements des épiceries sociales et solidaires (**UGESS**) ;
- Les actions portées par la **Croix-Rouge française, Règles élémentaires, l'Armée du salut**.

V. Public cible:

Les publics à cibler en priorité sont les **femmes en situation de précarité**. Une attention particulière doit être portée aux **femmes hébergées ou à la rue**. Les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, les collégiennes et lycéennes peuvent également être concernées par des actions réalisées en dehors du milieu scolaire, les étudiantes en BTS ou classe préparatoire, les apprentis, les services civiques, les jeunes du RMSA....)

VI. Suivi et évaluation :

Afin d'évaluer la réalisation des objectifs des projets, il est demandé aux porteurs de :

- Préciser dans leur dossier de candidature, des indicateurs concrets et précis de suivi et d'évaluation des actions proposées ;
- Fournir un rapport à la fois quantitatif et qualitatif sur la réalisation du projet, ses impacts sur le public cible et sur la qualité de sa mise en œuvre sur le territoire ;
- Mobiliser dans la mesure du possible les parties prenantes ou concernées au suivi du projet par des réunions d'information et d'échanges mutuels afin de mesurer les besoins.

VII. Calendrier :

- **21 avril 2022** : Lancement de l'appel à projet et publication sur le site internet de la DEETS
- **31 mai 2022**: Date limite de dépôt des candidatures
- **Début juin 2022** : Début instruction des dossiers
- **Fin juin 2022** : Comité de sélection régional
- **A partir de fin juillet 2022** : Conventionnement avec les lauréats

ANNEXE 1 – Exemples d’actions visées par l’appel à projets (liste non exhaustive)

1. Les actions peuvent concerner la mise à disposition de protections à titre gratuit comme l’installation de distributeurs de produits intimes dans les espaces fréquentés par des femmes précaires :

Différents types de produits périodiques

- Réutilisables : serviettes, protèges slips ou culottes lavables, *cups* menstruelles.
- A usage unique : tampons, serviettes, protèges slips.

Différentes modalités de distribution, par exemple :

- Installation de distributeurs de protections périodiques en libre-service dans les lieux publics, les structures sociales.
- Distribution de kits avec des produits adaptés aux besoins des femmes, accompagné d’un livret pédagogique sur la santé intime.

2. Les actions peuvent proposer de la coordination entre structures, la mise en place d’informations ou encore de l’ingénierie de projets :

Exemple :

- Fédération d’un ensemble d’acteurs d’un même territoire afin d’envisager une stratégie de déploiement commune d’actions portant sur la précarité menstruelle.

3. Les actions peuvent consister en des ateliers de sensibilisation, de formation ou des groupes de parole, à l’attention de femmes précaires, ou d’intervenants sociaux :

Exemples :

- Ateliers axés sur l’anatomie du corps, l’explication du cycle menstruel, la sensibilisation à l’hygiène intime et à l’utilisation de différentes protections périodiques ainsi que sur les pathologies associées aux cycles menstruels et leur prise en charge (fibromes utérins, endométrioses, etc.).
- Formations d’acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, structures d’hébergement, etc.).

ANNEXE 2 – Liste non exhaustive d’actions effectuées au national par des établissements publics, collectivités territoriales et associations

National

- **M.A.Y** (Menstruation and you) : Distribution de protections périodiques et organisation d'ateliers de sensibilisation.
- **Marguerite & Cie** : Installation de distributeurs dans les établissements scolaires, les universités et les entreprises, distributions de serviettes et tampons non-lavables biologiques.

Auvergne-Rhône-Alpes

Cantal et Haute Savoie

- **CIDFF** : Installation de points de collectes dans 12 supermarchés et dans des associations du département. Initiative en lien avec les Restos du cœur en 2020.
- **Ville d'Annecy** : Installation de distributeurs à l'université, au sein de la mission locale, et du bureau de la jeunesse en 2021.

Isère

- **Association Bon sang** : Développement de jeux sur les règles.
- **Ville de Grenoble** : Collecte et redistribution de 20 000 protections périodiques à des associations en lien avec le CCAS de Grenoble et le Planning familial. Organisation d'une semaine dédiée à la précarité menstruelle (expos, conf, rencontres avec élèves, etc.) en 2021.

Bretagne

- **Région** : Installation de distributeurs et financement pendant trois ans de produits hygiéniques en prison. Mise en place de deux distributeurs Marguerite & co au centre pénitentiaire de Rennes et d'un distributeur au quartier femmes de Brest. Mise en place d'ateliers sur la précarité menstruelle, la sexualité et le rapport au corps à Rennes en 2021.
- **Bulle solidaire** : Distribution gratuite de protections hygiéniques aux sans-abris.

Centre-Val de Loire

Indre-et-Loire

- **Ville de Tours** : Mise en place de boîte de collectes de dons de protections périodiques à l'Hôtel de Ville et redistribution à des femmes précaires en lien avec Règles élémentaires en 2020.

Grand-Est

Ardennes

- **Femmes relais 08** : Collecte de produits périodiques auprès de pharmaciens et d'entreprises et redistribution dans différentes antennes.

Île-de-France

Paris

- **Ville de Paris** : Distribution de protections hygiéniques réutilisables en 2020 et 2021.
- **My harmony** : Distribution de produits périodiques et sensibilisation sur les menstruations.

Nouvelle-Aquitaine

Charente-Maritime

- **Université de la Rochelle** (association Primrose) : Installation de distributeurs. Distribution de cups. Événements de sensibilisation sur la précarité menstruelle en 2020 et 2021.

Deux-Sèvres

- **Planning familial 79** : Organisation de deux forums santé, un forum d'accueil au Pôle universitaire Niort, un forum santé à l'ICSSA afin de sensibiliser à l'hygiène et à la santé intime et déconstruire les tabous sur les règles. En partenariat avec l'antenne départementale de la Croix Rouge en ruralité, organisation de quatre café-débats sur la précarité menstruelle et d'ateliers de fabrication des protections. Distribution de protections hygiéniques.

Lot-et-Garonne

- **Mission locale Moyenne Garonne** : Mise à disposition de produits périodiques dans cinq antennes de la mission locale en 2020 et 2021.

Vienne

- **Université de Poitiers** : Journées de sensibilisation à l'hygiène et à la santé menstruelle le 11 et 12 mars 2021.

Creuse

- **Ville de Bourgneuf** : Collecte publique dans le cadre de la journée des droits des femmes et distribution de produits périodiques (serviettes, tampons, protège-slips, coupes menstruelles, lingettes, serviettes lavables, culottes menstruelles) aux associations et aux établissements publics et médicaux de la ville en partenariats avec le CCAS et le Planning familial en 2021.

Occitanie

Hérault

- **Centre de soins de Béziers** : Distribution mensuelle de kits de protections menstruelles. Organisation de temps d'échange individuel avec un médecin sur la santé intime. Réalisation d'un questionnaire afin de cibler les besoins individuels de chaque patiente et proposer un kit personnalité et collecter des infos permettant d'obtenir une meilleure compréhension de la problématique à Béziers en 2021.
- **Les Solibox** : Installation de boîtes aux lettres de dons de produits hygiéniques en libre-service dans la ville.